

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION :

14/04/2015*

- I - PARTIE FINANCIERE**1 - ETAT DATE (ARTICLE 5 DU DECRET DU 17 MARS 1967)****1^{ère} partie :****Sommes dues par le Copropriétaire cédant pour les lots objets de la mutation****A/ Au Syndicat, au titre :****1 - des provisions exigibles**

- Dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1° a) 10205.23 €

- Dans les dépenses non comprises dans le budget
prévisionnel (D. art. 5. 1° b) Néant**2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs**

(D. art. 5. 1° c) Néant

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente

- mentionnées à l'article 33 de la loi (D. art. 5. 1° d).....

4 - des avances exigibles (D. art. 5. 1° e)**4.1.** avance constituant la réserve (fonds de roulement)
(D. art. 35. 1°) Néant**4.2.** avances nommées provisions (provisions spéciales)
(L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35 4° et 5°)..... Néant**4.3.** avances représentant un emprunt (D. art. 45-1 alinéa 4)
(emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)..... Néant**5 - des remboursements d'emprunts exigibles** Néant**6 - des autres sommes devenues exigibles du fait de la vente**

- intérêts, condamnations.....

- prêt (quote-part du vendeur devenue exigible) Néant

B/ Au Syndic, au titre des honoraires de mutation

420.00 €

TOTAL (A/ + B/)

10625.23 €

* Les renseignements et situations contenus dans les présentes sont donnés à titre purement indicatif et sans engager la responsabilité du Syndic. En cas de mutation à une date différente ces renseignements devront faire l'objet d'une réactualisation à la demande du Notaire.

Date de la demande :	Déjà par le Syndic	MONTFORT & BON
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	Date : 14 avril 2015
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE	rue Michel Ange - 75016 PARIS
Référence :	75016 PARIS	Tel. : 01 45 20 44 00 - Fax : 01 45 20 71 25
	Référence :	SAS au capital de 1.000.000 €
	C0595-00018-14/04/2015	RC PARIS B 337 482 194
		Carte Professionnelle G3030 - Préf. de Police de Paris
		Garantie Financière CEGC SOCAMAB
		128, rue La Boétie - 75008 PARIS
		RCP GENERALI

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

2^{ème} partie :

Sommes dont le syndicat pourrait être débiteur à l'égard du copropriétaire cédant pour les lots objets de la mutation

Au titre :

A/ Des avances perçues (D. art. 5. 2° a) :

A1 - avances constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°)	619.99 €
A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°).....	Néant
A3 - avances (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	Néant
A4 - autres avances : (préciser)	Néant

B/ Des provisions sur budget prévisionnel (D. art. 5. 2° b) :

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant

TOTAL (A/ + B/)

619.99 €

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	Tel. 01 45 20 44 00 - Fax : 01 45 20 71 25
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	SAS au capital de 1.000.000 €
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE	RC PARIS B 337 482 194
Référence :	75016 PARIS	Carte Professionnelle 63030 - Préf. de Police de Paris
	Référence :	Garantie Financière CEGC SOCAMAB
	C0595-00018-14/04/2015	123, rue La Boétie - 75008 PARIS
		RCP GENERALI

MONTFORT & BON

Administrateur de Biens

70, rue Michel Ange - 75016 PARIS

Tel. 01 45 20 44 00 - Fax : 01 45 20 71 25

SAS au capital de 1.000.000 €

RC PARIS B 337 482 194

Carte Professionnelle 63030 - Préf. de Police de Paris

Garantie Financière CEGC SOCAMAB

123, rue La Boétie - 75008 PARIS

RCP GENERALI

MUTATION			Page 3
Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots	
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040	

3^{ème} partie :

Sommes incombant au nouveau copropriétaire pour les lots objets de la mutation

A/ Au syndicat au titre :

1 - de la reconstitution des avances (D. art. 5. 3° a)

- avances constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°)	619.99 €
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°)	Néant
- avances (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	Néant
- autres avances : (préciser)	Néant
Total A/1 - Reconstitution des avances	619.99 €

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 3° b)	Néant
- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D. art. 5. 3° c)	Néant

3 - autres sommes non encore exigibles

- avances	Néant
- emprunts	Néant

B/ Au syndic au titre des honoraires de mutation Néant

C/ Report Total A/1 - Reconstitution des avances 619.99 €

TOTAL (A1/ + B/) 619.99 €

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	MONTFORT & BON Administrateur de Biens
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	14, rue Michel Ange - 75016 PARIS Tél. : 01 45 20 44 00 - Fax : 01 45 20 71 25
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE 75016 PARIS	Signature et cachet Capital de 1.000.000 € RC PARIS B 337 482 194
Référence :	Référence : C0595-00018-14/04/2015	Ordre Professionnelle G3030 - Préf. de Police de Paris Société Financière CEGC SOCAMAB 123, rue La Boétie - 75008 PARIS RCP OENERALI

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

AVANCES - MODALITES DE REMBOURSEMENT

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du Décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables.

En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

La solution retenue par le syndic est la suivante :

Solution 1 ⁽¹⁾

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées à la 3^{ème} partie A/1 (reconstitution des avances)

soit globalement la somme de

619.99 €

Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires.

Solution 2 ⁽¹⁾

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement

la somme de

619.99 €

Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit.

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

Date de la demande :	Déjà par le Syndic	MONTFORT & BON Administrateur de Biens 70 rue Michel Ange - 75016 PARIS Tél. : 01 45 20 44 00 / Fax : 01 45 20 71 25 14 ans au Capital de 1.000.000 € Signature Paris 1887 482 194 Carte Professionnelle C3030 - Préf. de Police de Paris Garantie Financière CEGC SOCAMAB 123, rue La Boétie - 75008 PARIS RCP GENERALI
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE	
Référence :	75016 PARIS Référence : C0595-00018-14/04/2015	

MUTATION			Page 5
Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots	
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040	

**ANNEXE A LA 3^{ème} PARTIE
INFORMATION DU NOUVEAU COPROPRIETAIRE**

A/ Quote-part pour les lots objets de la mutation :

	Au titre du BUDGET PREVISIONNEL		Au titre des DEPENSES HORS BUDGET (D. art. 44)	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
Exercice (N-1)	3943.76 €	4345.93 €	3027.46 €	3027.46 €
Exercice (N-2)	4290.40 €	4327.43 €	Néant	Néant

B/ Procédures en cours :

Date début	Objet	Demandeur	Sommes en jeu
01/01/2008	DO SUR UN LITIGE RAVALEMENT		

Toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Les parties devront prendre dans l'acte de vente, toute convention particulière à cet égard : cette convention n'ayant d'effet qu'entre les parties.

C/ Autres renseignements comptables susceptibles d'intéresser les parties :

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	MONTFORT & BON Administrateur de Biens 70, rue Michel Ange - 75016 PARIS
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	Date 01 45 20 44 00 - Fax : 01 45 20 71 25 14 av. de la République - 75011 Paris Capital de 1.000.000 € 01 45 20 15 00 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE N° 337 482 194 Préf. de Police de Paris
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE 75016 PARIS	Signature et Cachet Carte Professionnelle 33030 - Préf. de Police de Paris garantie Financière CEGC SOCAMAB 123, rue La Boétie - 75008 PARIS RCP GENERALI
Référence :	Référence : C0595-00018-14/04/2015	

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

**ETAT D'AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE
ET FINANCIERE DES TRAVAUX
(Renseignements Facultatifs)**

Date de la décision	Nature des travaux	Etat d'avancement technique ¹	Etat d'avancement financier		
			Quote-part afférente aux lots	Montant(s) déjà appelé(s)	Montant restant à appeler
16/04/2013	TX RAVALT COURETTE	T	14508.00 €	13064.74 €	1443.26 €
		TOTAL		13064.74 €	1443.26 €
Commentaires éventuels :					

¹ Terminé (T), en cours (C), non commencé (NC)

Date de la demande :	Déjà par le Syndic	Date
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	14/04/2015
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE	
Référence :	75016 PARIS	
	Référence :	
	C0595-00018-14/04/2015	
		Signature et Cachet
		70 rue Michel Ange - 75016 PARIS
		Tel : 01 45 20 44 00 - Fax : 01 45 20 71 25
		14 rue de la Boétie - 75008 PARIS
		RC PARIS B 337.482 194
		Carte Professionnelle G3030 - Préf. de Police de Paris
		Garantie Financière CEGC SOCAMAB
		28, rue La-Boétie - 75008 PARIS
		RCP GENERALI

MUTATION			Page 7
Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots	
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040	

2 - SITUATION INDIVIDUELLE DU COPROPRIETAIRE CEDANT

SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Cette situation est donnée pour un Etat daté à ce jour, soit le : 14 avril 2015 *

1. Montant concernant les lots objets de la mutation
(Report du total A/ + B/ de la 1^{ère} partie de l'état daté, honoraires inclus) .. 10625.23 €

2. Montant concernant les lots non concernés par la mutation :
lots n° ,0002, Néant

A/ TOTAL A REGLER 10625.23 €

3. Certificat de l'article 20 daté et signé
joint au présent état
(validité 1 mois) Oui Non

ATTENTION :

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente.

* Le rédacteur de l'acte devra demander au Syndic une mise à jour de l'Etat daté et de la présente situation individuelle au jour de la vente.

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	Montfort & Bon Administrateur de Biens
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	Date Michel Ange - 75016 PARIS 14/04/2015 / Fax : 01 45 20 71 25
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE 75016 PARIS	Signature et cachet SAS au capital de 1.000.000 € RC/PARIS/B 337 482 194
Référence :	C0595-00018-14/04/2015	Carte Professionnelle 03030 - Préf. de Police de Paris Garantie Financière CEGC SOCAMAB 108 rue La Boétie - 75008 PARIS RCP GENERALI

MUTATION		Page 8
Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

- II - PARTIE ADMINISTRATIVE

A - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En vue de la mutation, donnés à titre purement indicatif et sans engager la responsabilité du Syndic

A/ Assurances :

Nature et importance de la garantie :
 - ASSURANCE MULTI RISQUE
 - Garantie : Reconstruction Valeur à neuf
 - Police : N° : 28 53 40 06 Date : 24/05/2012
Nom et adresse du courtier : P.PLASSE & CIE - 81 RUE D'AMSTERDAM - 75008 PARIS 01.44.53.74.00
Nom et adresse de la compagnie d'assurance : GAN

Assurances Dommage ouvrages en cours :

Néant

B/ Modification du règlement de copropriété

Le règlement de copropriété a-t-il été modifié ?

NON

A quelle date ?

Nom et adresse du Notaire dépositaire :

Sur quels points ?

Existe-t-il des modifications du règlement de copropriété non déposées chez un notaire et/ou non publiées ?

NON

Le règlement de copropriété a-t-il été adapté pour satisfaire à la loi SRU (L. art. 49) ?

NON

C/ Assemblée Générale

Date de la dernière assemblée générale :

12/02/2014

Date ou période de la prochaine assemblée générale :

JUIN 2015

Les deux derniers procès-verbaux d'assemblées générales sont joints à la présente.

MONTFORT & BON

Administrateur de Biens

Date: Michel Ange - 75016 PARIS
 01 44 45 20 45 00 - Fax : 01 45 20 71 25
 14/04/2015
 Système au capital de 1.000.000 €
 Signatures
 RCP PARIS B 337 482 104
 Carte Professionnelle 03030 - Prél. de Police de Paris
 Garantie Financière CEGC SOCAMAB
 118, rue La Boétie - 75008 PARIS
 RCP GENERALI

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	Date: Michel Ange - 75016 PARIS
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	14/04/2015
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE	Système au capital de 1.000.000 €
Référence :	75016 PARIS	Signatures
	Référence :	RCP PARIS B 337 482 104
	C0595-00018-14/04/2015	Carte Professionnelle 03030 - Prél. de Police de Paris
		Garantie Financière CEGC SOCAMAB
		118, rue La Boétie - 75008 PARIS
		RCP GENERALI

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

D/ Syndic

Date de la dernière désignation :

20/05/2010

Syndic professionnel

OUI

Bénéficie-t-il d'une garantie financière prévue par l'article 30 du décret du 20 juillet 1972 ?

OUI

Références de la garantie financière : **CEGC SOCAMAB N° 15049II**

Références du compte bancaire du syndicat (si compte séparé)

Nom et adresse de la banque :

Code Banque :

Code Guichet :

Intitulé du compte :

N° de compte :

Clé R.I.B. :

IBAN :

BIC

E/ Patrimoine du syndicat des copropriétairesLe Syndicat a-t-il un **Patrimoine** ? (mobilier, immobilier, autre)

NON

Dans l'affirmative, en quoi consiste-t-il ?

Le Syndicat a-t-il un passif (emprunt) ?

NON

La mutation entraîne-t-elle l'exigibilité de cette somme ?

NON

F/ Ouverture de crédit-emprunt

Néant

MONTFORT & BON

Administrateur de Biens

70, rue Michel Ange - 75016 PARIS

Tél : 01 45 20 44 00 - Fax : 01 45 20 71 25

SAS au capital de 1.000.000 €

Statut de gérance

Carte Professionnelle G3330 - Préf. de Police de Paris

Ca. antie Financière CEGC SOCAMAB

23, rue La Boétie - 75008 PARIS

RCP GENERALI

Date de la demande :	Déjà par le Syndic	70, rue Michel Ange - 75016 PARIS
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	70, rue Michel Ange - 75016 PARIS
Maître DELET-VENOT	Référence :	C0595-00018-14/04/2015
Référence :		

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

G/ Mesures administratives

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- d'un arrêté de péril ?
- d'une déclaration d'insalubrité ?
- d'une injonction de travaux ?
- d'inscription à l'inventaire ou de classement comme monument historique ?

NON

NON

NON

NON

H/ Association syndicale - AFUL - Union de syndicats

L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une Association Syndicale, d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) ou d'une Union des Syndicats ?

NON

Si oui :

Préciser le nom, le siège et le représentant de cet organisme

La copropriété comporte-t-elle un ou plusieurs syndicats secondaires ?

NON

I/ Copropriété en difficultéExiste-t-il une procédure en cours visant à placer le syndicat sous le régime de l'administration provisoire prévue par les *articles 29-1 et suivants de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965* ?

NON

J/ Autres renseignements susceptibles d'intéresser les parties dans le cadre de l'opération projetée

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	MONTEFORT & BON Administrateur de Biens 70, rue Michel Ange - 75016 PARIS Date: 01 45 20 44 00 - Fax: 01 45 20 71 25
Office Notarial :	Cabinet MONTEFORT et BON	14 avril 2015 par capital de 1.000.000 € RCP PARIS B 337 482 194
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE 75016 PARIS	Signature et cachet Association des Propriétaires de Paris le Financière CEGC SOCAMAB 13, rue La-Boétie - 75008 PARIS
Référence :	Référence : C0595-00018-14/04/2015	RCP GENERALI

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

B - ETAT SANITAIRE

Date de construction de l'immeuble :

Date inconnue

I - Carnet d'entretien

OUI

- Type d'immeuble : (IGH ou Autre)

Autre

II - Amiante

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante

A - Parties communes :

1 - Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ?

2 - Les recherches effectuées ont-elles conclu à la présence d'amiante ?

3 - Un Diagnostic Technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret n° 2002-839 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 22/08/2002 a-t-il été effectué ?

Joindre la fiche récapitulative du DTA

B - Parties privatives :

Le syndic n'a pas connaissance des éventuelles recherches ayant pu être effectuées sur les parties privatives.

MONTFORT & BON

Administrateur de Biens

70, rue Michel Ange - 75016 PARIS

Tel : 01 45 20 44 00 - Fax : 01 45 20 71 25

14 av. de la République - 75011 PARIS

Tel : 01 43 33 74 82 - Fax : 01 43 33 74 83

Préf. de Police de Paris

Garantie Financière CEGC SOCAMAB

128, rue La Boétie - 75008 PARIS

RICP GENERALI

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	Date :
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	14 av. de la République - 75011 PARIS
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE	Tel : 01 43 33 74 82 - Fax : 01 43 33 74 83
Référence :	75016 PARIS	Préf. de Police de Paris
	Référence :	Garantie Financière CEGC SOCAMAB
	C0595-00018-14/04/2015	128, rue La Boétie - 75008 PARIS
		RICP GENERALI

MUTATION		Page 13/14
Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

- III -

**LETTRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES
A COMPLETER IMPERATIVEMENT ET A RETOURNER AU SYNDIC**

A - VENDEUR : C0595/00018/ REPUBLIQUE DU CONGO

Je soussigné, Mdéclare avoir pris connaissance de la présente note d'information et en accepter les termes. Je demande à mon notaire de faire parvenir au syndic, au titre de provision pour apurement de mon compte, la somme de Euros.

Ma nouvelle adresse est :

.....
.....
.....

Fait à, le

Signature

B - ACQUEREUR

Je soussigné, Mdéclare avoir pris connaissance de la présente note d'information et en accepter les termes. Je demande que le courrier du syndic me soit adressé à :

.....
.....
.....

Fait à, le

Signature

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
C0595/POMPE 105 105 RUE DE LA POMPE 75116 PARIS	C0595/00018 REPUBLIQUE DU CONGO M ONDZE - REPUBLIQUE DU CONG SCHEFFER 75016 PARIS	n° 0040

- IV -

CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Délivré en application des dispositions de l'article 20 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965.

1°) Si le COPROPRIETAIRE EST A JOUR de ses charges provisions et avances, compléter le paragraphe ci-dessous :

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire EST LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

En conséquence, le syndic dispense le notaire, sous la condition que la réalisation de l'acquisition intervienne sous un mois de ce jour, de l'envoi de l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965.

Le notaire adressera alors au syndic la notification prévue à l'article 6 du décret du 17 mars 1967.

FAIT A

LE 14 avril 2015

2°) Si le COPROPRIETAIRE N'EST PAS A JOUR de ses charges, compléter le paragraphe ci-dessous :

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire N'EST PAS LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

Il est débiteur de la somme de :

10625.23 €

A défaut de règlement du solde débiteur indiqué ci-dessus en même temps que la notification de l'article 6 du décret du 17 mars 1967 adressés au plus tard le

Le notaire sera tenu d'adresser l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965. Le syndic exercera alors l'opposition prévue à l'article 20 par acte extra-judiciaire dont les frais seront à la charge du vendeur.

FAIT A

LE 14 avril 2015

MONTFORT & BON

Date de la demande :	Délivré par le Syndic	Administrateur de Biens
Office Notarial :	Cabinet MONTFORT et BON	70 Rue Michel Ange - 75016 PARIS
Maître DELET-VENOT	70 RUE MICHEL ANGE	Tel. : 01 57 20 14 00 - Fax : 01 45 20 71 25
Référence :	75016 PARIS	Signature et cachet
	Référence :	SAS au capital de 1.000.000 €
	C0595-00018-14/04/2015	RC PARIS B 337 482 194
		Carte Professionnelle G3896 - Préf. de Police de Paris
		Garantie Financière CEGC SOCAMAB
		13, rue La Boétie - 75008 PARIS
		RCP GENERALI